## Boucle du Parc Berger - Le Cabot

Balade au sein d'un parc public méconnu qui offre une vue splendide sur Marseille et toute sa rade. Randonnée urbaine avec 3 "géocaches" pour les amateurs.

🕰 Activité :



Durée : 1h05 **■** Distance : 2,84 km **Dénivelé positif :** 83 m

Name : 83 m Point haut : 152 m

Point bas : 67 m ▲ Difficulté : Facile & Retour point de départ : Oui Pédestre

**m** Commune : Marseille (13000)

### **Description**

Départ de l'arrêt de bus du n°24 Le Redon La Panouseet.

(D/A) Traverser le rond-point planté d'un grand cèdre. Prendre l'Avenue de la Campagne Berger et contourner le Parc Berger (propriété privée) en passant devant l'école maternelle. Continuer la route jusqu'au cul de sac (devant le Chapeau Berger, propriété privée, logements) où l'on entre dans le parc public.

- (1) Serpenter dans le chemin caillouteux en montant graduellement vers un magnifique point de vue sur Marseille (banc).
- (2) Continuer cette montée avec plusieurs virages. Le chemin franchit ensuite une crête sous des pylônes éectriques et descend dans une ancienne carrière urbanisée.
- (3) Rejoindre ensuite la route (Impasse du Pélican), continuer pour rejoindre l'Avenue de la Panouse, passer le Canal de Marseille puis rejoignez le point de départ (D/A).

#### Points de passages

D/A Départ arrêt BUS 24 : LE Redon LA **PANOUSE** 

N 43.25674° / E 5.419482° - alt. 69 m - km 0

1 Entrée Parc Public N 43.259919° / E 5.424989° - alt. 84 m - km 0.91

2 Point de Vue !!!! Superbe N 43.25881° / E 5.426475° - alt. 119 m - km 1.22

3 Ancienne carrière urbanisée - Canal de Marseille

N 43.258575° / E 5.43008° - alt. 135 m - km 1.79

D/A Arrivée Arrêt de Bus 24 N 43.256743° / E 5.419475° - alt. 69 m - km 2.84

### **Informations pratiques**

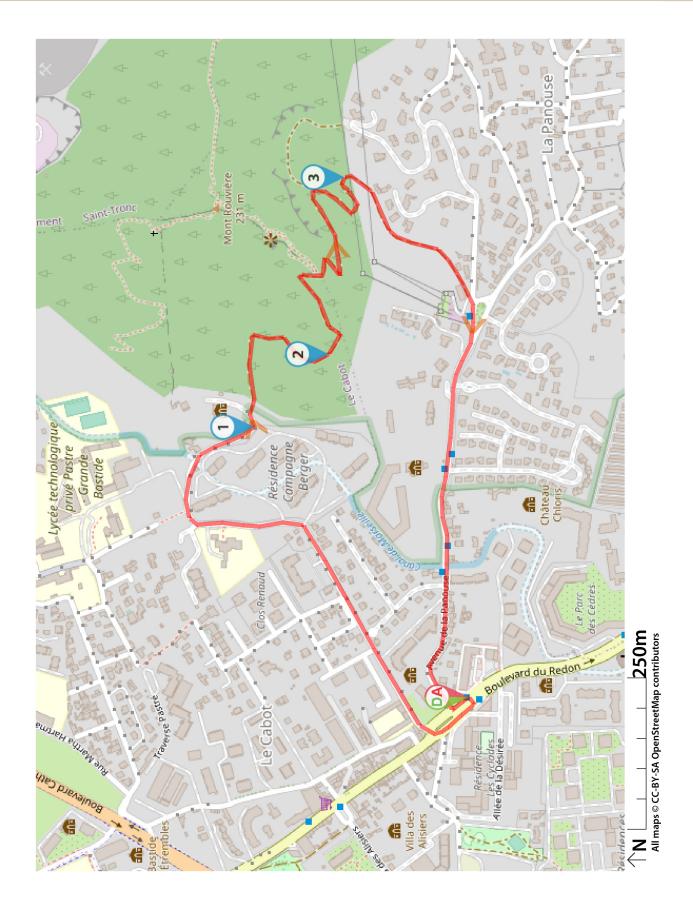
La description de la boucle est réalisée à partir de l'arrêt du Bus N°24 Le Redon La Panouse. École Maternelle du Parc Berger : dernière possibilité de parking pour ceux qui viennent en voiture.

### A proximité

(2) Point de vue panoramique sur toute la rade de Marseille, des calanques à la chaine de l'Étoile. Mérite de s'y trouver au coucher de soleil.

Donnez-nous votre avis sur: https://www.visorando.com/randonnee-boucle-du-parc-berger-le-cabot/

### Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### **CONSULTER LA MÉTÉO**

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



# S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### **PRÉVENIR**

au moins une personne du projet de randonnée.

# Comportement pendant la randonnée



### **RESTER SUR LES SENTIERS**

(sauf cas exceptionnel).



#### **RESPECTER**

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



# RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### **REFERMER**

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### **ÊTRE DISCRET**

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



# LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public,** vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.